

2008/992 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION DU THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE - PLACE JOANNES AMBRE A LYON 4E (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La troisième période du marché relatif à la maintenance préventive et corrective du groupe froid à absorption et de la tour aéroréfrigérante du Théâtre de la Croix-Rousse arrive à échéance le 30 mars 2009.

Les besoins de la Ville de Lyon pour la famille concernée de la « nomenclature des fournitures et prestations de services homogènes » dépassent les 206 000 € HT.

Par conséquent, il est nécessaire d'organiser une consultation par voie d'appel d'offres pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT, soit un montant global sur 4 ans minimum de 40 000 € HT et maximum de 240 000 € HT.

Le marché à bons de commande conclu à l'issue de cette procédure sera d'une durée d'un an, reconductible expressément trois fois une année.

Un seul prestataire sera retenu.

Les prestations seront traitées par appel d'offres ou à défaut, par la procédure de marché négocié, en application de l'article 35 – I – 1° du Code des Marchés Publics ».

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier et Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement d'un appel d'offres pour la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation et climatisation du Théâtre de la Croix-Rousse, est approuvé.

2- La dépense en résultant financée sur les crédits inscrits aux budgets des années 2009, 2010 et éventuellement 2011, 2012, 2013 sera imputée sur :

- Le programme MAINT61 – Maintenance et sécurité – opérations diverses et notamment :
  - l'opération CUR61 – Maintenance curative externalisée – fonction 020 - articles 61522 et divers ;
  - l'opération REGL61 – Maintenance réglementaire externalisée – fonction 020 – articles 6156 et divers ;
  - l'opération 60021764 – Conservation du patrimoine – fonction 322 – articles 2031, 2313 et divers.
  
- Les programmes, opérations de la direction des Affaires Culturelles, articles 61522, 6156 et divers – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY